

## SÉANCE DU MARDI 25 AVRIL 2023

**Date de convocation : 18 avril 2023**  
**Date de l'affichage en mairie : 18 avril 2023**

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers présents : 8 puis 9 (à partir de la délibération n°6)  
Nombre de pouvoirs écrits : 5 puis 4 (à partir de la délibération n°6)  
Nombre de suffrages exprimés : 13

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-huit avril 2023, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de Madame Lydie VEISSEIX, Maire.

### **PRÉSENTS :**

Mesdames Lydie VEISSEIX, Séverine AGRAIN, Mathilde CHABANEL, Marie FAGE (pour les délibérations n° 6 à 9), Séverine MORIN-BURAI,  
Messieurs Yann HEIMBOURGER, Damien POUGNARD, Jean-Pierre DOMINGUEZ, Jean-François PHILIBERT

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

Monsieur Olivier RICHARD a donné procuration à Monsieur Damien POUGNARD  
Madame Béatrix VERILLAUD a donné procuration à Mme Lydie VEISSEIX  
Monsieur Bruno NUTTENS a donné procuration à M. Yann HEIMBOURGER  
Madame Marie FAGE a donné procuration à Mme Mathilde CHABANEL (pour les délibérations n° 1 à 5)  
Monsieur Nicolas ROUX a donné procuration à Mme Séverine MORIN-BURAI  
Madame Sylvie THEZIER  
Monsieur Julien PIFI

**SECRÉTAIRE : Madame Mathilde CHABANEL**

**DÉBUT DE SÉANCE : 20h34**

Vote pour approbation du PV du conseil municipal du 21 mars 2023 **à l'unanimité.**

### **2023-04-01 – Marché de service – Révision du PLU – Choix de l'entreprise et attribution du marché**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du marché de service en vue de la révision du PLU (MAPA, procédure adaptée restreinte), la date limite de remise des candidatures avait été fixée au 13 février 2023. 5 candidatures ont été reçues et examinées lors de la réunion de la CAO du 22 février 2023.

Les candidatures ont été analysées au regard des critères suivants : moyens matériels et humains, compétences de l'équipe, qualité et pertinence des références fournies, tel que prévu par le règlement de la consultation. A l'issue de cette analyse, 3 candidats ont été admis à présenter une offre, au plus tard le 24 mars 2023 à 12h00.

Ces 3 offres ont été remises par voie dématérialisée puis les candidats ont été reçus en entretien-négociation le 29 mars 2023 (45 minutes par candidat). A l'issue de cet entretien-négociation, chaque candidat avait jusqu'au 7 avril 2023 à 12h pour faire parvenir son offre finale. Ces 3 offres finales ont également été remises par voie dématérialisée.

Lors de la Commission d'Appel d'Offres, qui s'est réunie le 21 avril 2023, les plis (offre finale) ont fait l'objet d'une ouverture puis d'une analyse des offres, par le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) de la Drôme chargé d'une mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage (délibération n°2022-01-06).

L'analyse des offres a été effectuée selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, à savoir la valeur technique de l'offre (70 %) et le prix proposé (30 %).

Au regard de l'analyse réalisée par le CAUE, il est préconisé de retenir l'offre suivante : la SARL ALPICITÉ, pour un montant total de **46 165 € HT** (comprenant la tranche ferme et la PSE).

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'offre mentionnée dans le tableau ci-dessus pour un montant total de **46 165 € HT**, comprenant la tranche ferme (la PSE prestation supplémentaire éventuelle étant intégrée à cette tranche ferme). Pour mémoire, les 3 tranches optionnelles (TO1, TO2 et TO3) pourront être validées au fur et à mesure des besoins.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat avec la SARL ALPICITÉ, avenue de la Clapière, 1 résidence La Croisée des chemins, 05200 EMBRUN.

<b>2023-04-02 – Marchés de travaux – Création d'un commerce multiservice - Choix des entreprises et attribution des marchés</b>
---

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la consultation (MAPA ouvert, marché à procédure adaptée) dont la clôture était le 7 avril 2023 à 12h00, 17 offres ont été remises par voie dématérialisée.

Les plis ont fait l'objet d'une ouverture puis d'une analyse des offres, lors de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 21 avril 2023, par le cabinet d'architecture ECO TEAM ARCHITECTURE (890 route des Chambarands – 26100 ROMANS SUR ISERE) chargé de la mission de maîtrise d'œuvre.

L'analyse des candidatures et des offres a été effectuée selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, à savoir le prix des offres (60 points), la valeur technique de l'offre (40 points).

Au regard de l'analyse réalisée par le cabinet ECO TEAM ARCHITECTURE, il est préconisé de retenir les offres suivantes :

<b>MARCHÉ : CRÉATION D'UN COMMERCE MULTISERVICE</b>		
<b>Lots</b>	<b>Décision d'attribution</b>	<b>Montant prestation HT</b>
LOT 01 – TERRASSEMENTS (lot hors consultation - de gré à gré)	<b>Groupement TRTP et PERARD TP</b>	6 447,67 €
LOT 02 – GROS ŒUVRE – MACONNERIE (lot hors consultation - de gré à gré)	<b>FONFREDE</b>	20 874,01 €
LOT 03 – CHARPENTE BOIS – COUVERTURE – ZINGUERIE - BARDAGE	<b>ROYANS Charpente</b>	99 995,75 €
LOT 04 – MENUISERIES EXTERIEURES	<b>Delorme Battandier</b>	22 135,00 €
LOT 05 – PLATRERIE - MENUISERIES INTERIEURES - PEINTURE	<b>Caroën Isolation</b>	35 764,54 €
LOT 06 – CARRELAGES – FAÏENCES	<b>Chambarand</b>	16 517,00 €
LOT 07 – PLOMBERIE – SANITAIRE – CHAUFFAGE – CLIMATISATION – VENTILATION	<b>Hauterives Chauffage</b>	12 975,00 €
LOT 08 – ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES	<b>Chalaye</b>	18 019,62 €
	<b>Total :</b>	<b>232 728,59 €</b>

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, à 1 abstention (JF PHILIBERT) et 12 VOIX POUR :**

**APPROUVE** les offres mentionnées dans le tableau ci-dessus pour un montant total HT de 232 728,59 €

**AUTORISE** Madame le Maire à signer les contrats avec les entreprises retenues.

#### **2023-04-03 – Fin de la convention avec VRD et CITEA pour le bus scolaire sur le temps méridien**

Madame le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal de St Vincent La Commanderie n° 2023-04-0007 en date du 5 avril 2023, par laquelle le Conseil de St Vincent a approuvé la suppression du transport méridien à compter de la rentrée scolaire 2023/2024.

En effet, compte tenu :

- de la fermeture administrative de l'école de Charpey Saint-Didier et de la fusion de cette école avec celle de Charpey au 1<sup>er</sup> septembre 2023
- et du faible nombre d'enfants transportés au regard des 17 000 € annuels que coûterait le maintien de ce service,

Madame le Maire propose de dénoncer la convention de participation financière conclue avec le Syndicat Mixte Valence Romans Déplacement (VRD) à compter de la fin de l'année scolaire en cours.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** la suppression du transport méridien à compter de la rentrée scolaire 2023/2024

**MANDATE** Madame le Maire pour dénoncer la convention de participation financière conclue avec le Syndicat Mixte Valence Romans Déplacement (VRD) à compter du 8 juillet 2023

## 2023-04-04 – Résiliation du bail de location de La Poste

Madame le Maire présente le protocole de résiliation du bail commercial de l'ancienne poste (signé le 1<sup>er</sup> avril 2011). Ce protocole, établi par La Poste Immobilier, prévoit la résiliation amiable au 31 décembre 2022.

Compte tenu des dégradations très importantes causées par un orage torrentiel survenu en juin 2022, La Poste Immobilier ne prévoit pas d'établir d'état des lieux de sortie.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

**DÉCIDE** d'accepter le protocole de résiliation du bail commercial proposé par La Poste Immobilier, tel qu'il figure en annexe

**MANDATE** Madame le Maire pour signer ce document

## 2023-04-05 – Demande de subvention complémentaire pour la réalisation du commerce multiservice

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2022-02-09, en date du 8 février 2022, par laquelle la commune a sollicité les aides financières de l'État (au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, DETR), du Conseil Départemental et du Conseil Régional pour la construction d'un commerce multiservice.

Les arrêtés attributifs de subvention ont été adressés à la commune et le projet bénéficiera de :

- 70 500 € de DETR (Etat)
- 69 075 € du Département de la Drôme
- 84 600 € de la Région Auvergne Rhône-Alpes

soit un total de 224 175 € de subventions

En mars dernier, l'État a créé un fonds « commerce rural » qu'il a doté de 12 M€ sur 2023-2024. Il a vocation à financer des projets visant l'installation d'un commerce sédentaire ou non sédentaire multi-services afin de contribuer au maintien dans le territoire des populations fragilisées, au renforcement des liens sociaux, à l'attractivité des territoires, à la réduction des trajets émetteurs de CO2.

Le coût total estimatif de la création du commerce multiservice à Charpey s'établit, suite aux nouvelles estimations (intégrant la maîtrise d'oeuvre et les travaux), à **342 884,08 € HT**.

L'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), dans le cadre du soutien au commerce rural, pourrait compléter le financement de ce projet à hauteur de 50 000 €.

Le total des aides publiques, pour la construction du commerce multiservice, représenterait (en intégrant l'aide de l'ANCT) 79,15 % de la dépense totale HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 1 abstention (J-F PHILIBERT) et 12 voix POUR :**

**MANDATE** Madame le Maire pour solliciter l'aide de l'État via l'ANCT, au titre du soutien au commerce rural, à hauteur de 50 000 € pour le dossier de construction d'un commerce multiservice.

**2023-04-06 – Demande de subventions pour la restauration de l'ancienne horloge de l'Église St Nicolas**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de restauration du mécanisme de l'horloge communale de l'église St Nicolas. Cette horloge date du legs de Dame Victoire FRANCOIS (1817/1890) et a été déposée lors de la restauration des cloches et leur électrification en 2013.

Afin de faire revivre le legs de Dame FRANCOIS, la commune pourrait faire restaurer le mécanisme de cette horloge (sans doute fabriquée par ODOBEY à Morez du Jura) afin de pouvoir l'exposer au public au titre du patrimoine rural préservé.

Le coût estimé du projet est de 6212 € HT, soit 7454,40 € TTC (cf devis ci-joint).

Les subventions mobilisables sont :

- le **Conseil Départemental**, au titre de la Conservation départementale du Patrimoine de la Drôme : **30% du HT**
- la **SSMAD** (Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de la Drôme) en fonction des crédits disponibles cette année
- la fondation du Crédit Agricole - Pays de France

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le projet de restauration du mécanisme de l'ancienne horloge de l'église St Nicolas

**MANDATE** Madame le Maire pour solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de la Drôme, de la SSMAD et de la Fondation du Crédit Agricole – Pays de France, pour les montants les plus élevés possibles, afin de permettre la restauration de ce patrimoine

**2023-04-07 – Droit de Préemption Urbain : parcelles ZL 26, 194 et 198 situées « 400 chemin de Bejalas »**

Madame le Maire fait part de la Déclaration d'Intention d'Aliéner transmise par Maître Claudia ZAFFUTO-GIORDANO, notaire à LA VOULTE (07800), des parcelles cadastrées ZL 26 (49 m<sup>2</sup>), ZL 194 (1494 m<sup>2</sup>) et ZL 198 (500 m<sup>2</sup>) situées au 400 chemin de Bejalas (cf plan ci-joint).

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**DÉCIDE DE NE PAS EXERCER** son droit de préemption sur ces parcelles.

**2023-04-08 – Droit de Prémption Urbain : parcelles N 200, 201, 202, 203, 411 situées 45 rue de la Voûte**

Madame le Maire fait part de la Déclaration d'Intention d'Aliéner transmise par le cabinet TERRANOTA des parcelles cadastrées N 200 (70m<sup>2</sup>), N 201 (48m<sup>2</sup>), N 202 (75m<sup>2</sup>), N 203 (705m<sup>2</sup>) et N 411 (73m<sup>2</sup>) situées au 45 rue de la Voûte (cf plan ci-joint).

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**DÉCIDE DE NE PAS EXERCER** son droit de préemption sur ces parcelles.

**2023-04-09 – Tarification du repas de cantine en fonction du Quotient Familial**

Compte tenu de la migration de l'école de Saint Didier et de la suppression du bus sur la pause méridienne, Madame le Maire :

- souhaite la mise en place d'une tarification sociale des repas de cantine à compter de la rentrée 2023/2024. Cette tarification sera basée sur le Quotient Familial.

- informe qu'une aide financière de **3€, pour chaque repas facturé par la commune à 1€ maximum**, est accordée aux communes rurales défavorisées de moins de 10.000 habitants, qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires.

- rappelle que le repas est facturé à 4,50 € aux familles depuis le 1er février 2023 (suite à la délibération n°2022-12-05 du 19 décembre 2022).

- propose que les repas de cantine soient tarifés aux familles selon la répartition suivante :

<b>QF &lt;750 € :</b>	<b>Tarification 1€</b>
<b>QF 750 € à 1000 € :</b>	<b>4,20 €</b>
<b>QF &gt; 1 000 € :</b>	<b>4,50 €</b>

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à 4 ABSTENTIONS (O. RICHARD, D. POUGNARD, M. FAGE et JP DOMINGUEZ) et 9 VOIX POUR :**

**APPROUVE** la mise en place d'une tarification sociale des repas de cantine à compter de la rentrée 2023/2024, conformément à la proposition de Madame le Maire

**SOLLICITE** l'aide financière de 3€, pour chaque repas facturé par la commune à 1€  
**MANDATE** Madame le Maire pour signer le formulaire d'identification ainsi que la convention triennale avec l'ASP (Agence de Services et de Paiement)

**FIXE** les tarifs des repas de cantine à compter du 1<sup>er</sup> août 2023 en fonction du Quotient Familial aux montants suivants :

<b>QF &lt; 750 € :</b>	<b>1 € le repas</b>
<b>QF de 750 € à 1000 € :</b>	<b>4,20 € le repas</b>
<b>QF &gt; 1 000 € :</b>	<b>4,50 € le repas</b>

Le Maire,

Mme Lydie Weissen



**Fin de séance à 22h03**